



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA-IPR

Affaire suivie par :

Les IA-IPR de langues vivantes
Tél. 03 88 23 38 59 / 38 71 / 35 25
Mél : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Pôle pédagogique Inspection pédagogique régionale

Strasbourg, le 11 septembre 2020

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Langues vivantes

à

Mesdames, Messieurs les professeurs
de Langues vivantes

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
- Collèges et lycées (publics/privés) -

Objet : Lettre de rentrée 2020-21

Chères et chers collègues,

Nous espérons que la rentrée vous permet de retrouver avec plaisir vos élèves malgré le contexte particulier qui nous impose un nouveau protocole sanitaire.

Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à tous les professeurs qui rejoignent notre académie, qu'ils soient titulaires ou stagiaires. Nous adressons nos félicitations à tous les professeurs lauréats des concours de l'enseignement et remercions chaleureusement ceux d'entre vous qui ont accepté d'accompagner un collègue entrant dans le métier pendant son année de stage.

L'équipe des IA-IPR d'allemand est renforcée à partir de cette rentrée par l'arrivée de M. Wandrille MINART. Vous retrouverez les noms et les coordonnées des inspecteurs de toutes les langues vivantes sur la page des inspecteurs de notre site, en suivant ce lien

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/pages-des-inspecteurs/contacts-corps-dinspection/>

Crise sanitaire et priorités pédagogiques

La rentrée scolaire est marquée par la crise sanitaire qui impose à tous, personnels et élèves, le respect scrupuleux des consignes sanitaires et des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'épidémie. Nous vous invitons à prendre connaissance du plan de continuité pédagogique établi par le ministère dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait la mise en place de modalités d'enseignement adaptées et à vous tenir informés régulièrement des actualisations du protocole sanitaire en vigueur.

S'il est nécessaire que les problématiques sanitaires fassent l'objet de la plus grande attention, elles ne doivent néanmoins pas faire perdre de vue la priorité portée par la circulaire de rentrée ministérielle du 10 juillet 2020 sur les enjeux pédagogiques de la rentrée. La diversité des situations personnelles des élèves depuis mars dernier a induit des écarts d'apprentissage et creusé les inégalités. De ce fait, l'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective, et susceptible de porter notre engagement en faveur de l'égalité des chances. Il s'agit également, sans nul doute, de permettre aux élèves un retour salutaire à une forme de normalité. Dans cette perspective, il est important d'envisager d'une manière aussi sereine que possible la reprise des enseignements, des dispositifs éducatifs et des projets pédagogiques que vous avez, nous le savons, à cœur de déployer au service des apprentissages et de la réussite des élèves qui vous sont confiés, et pour laquelle vous savez également pouvoir compter sur notre soutien et notre accompagnement.

Cette priorité accordée aux enjeux pédagogiques implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée.

Elle se traduit, au collège, par une vigilance accrue à l'égard du décrochage scolaire, et un renforcement de la dynamique d'accompagnement des élèves vers la réussite, notamment du dispositif Devoirs faits. D'une manière plus générale, dans le cadre du DNB et tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences et sur le travail personnel des élèves hors de la classe gagnera à être poursuivie.

Au lycée, la réforme des voies générale et technologique sera parachevée avec, cette année, la première promotion du baccalauréat en terminale et la mise en œuvre de mesures d'assouplissement dans l'organisation de l'année. Dans ce cadre, il est recommandé de porter une attention particulière, dès la rentrée, aux enseignements de spécialité retenus par les élèves pour l'année de terminale, afin de pallier les éventuelles lacunes induites par les conditions d'enseignement de la fin de l'année scolaire dernière. Deux axes de réflexion prioritaires se dessinent, qui seront soutenus par des actions de formation et par l'accompagnement des services dédiés : le développement des compétences orales des élèves et le renforcement du suivi de leur projet d'orientation.

Pour répondre aux interrogations de certains enseignants qui nous ont approchés à ce sujet, le port du masque dans les salles de classe n'implique pas nécessairement la modification du placement des élèves dans la salle de classe. Le travail coopératif et le placement en îlots s'inscrivent dans le respect des préconisations sanitaires. Par ailleurs, le recours à la visière ne peut s'envisager qu'en complément du masque mais en aucun cas le remplacer.

PPCR

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Du fait de la crise sanitaire, certains professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Les professeurs qui n'ont pu être vus l'an dernier se verront proposer un rendez-vous de carrière au cours du premier trimestre selon des modalités adaptées à cette situation inédite.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Accompagnement des enseignants et communication

Formations liées à la réforme du lycée

L'ensemble des formations prévues au titre de l'accompagnement de la Réforme du Lycée et à destination de tous les professeurs de langue en charge des niveaux d'enseignement concernés a pu avoir lieu avant le confinement, aussi seuls quelques modules spécifiques seront proposés cette année pour compléter la mise en œuvre des nouveaux enseignements :

- en anglais :
 - une formation de 3 heures sur l'étude d'une œuvre filmique à destination des professeurs intervenant en terminale LLCER,
 - une formation de 6 heures pour les collègues concernés par l'enseignement de la spécialité Anglais Monde Contemporain qui voit le jour en cette rentrée en première et en terminale.
- en allemand :
 - une formation de 6 heures à destination des professeurs qui enseignent la LLCER en 1ère ou en terminale

Evolution des modules du PAF vers une meilleure prise en compte du lien entre travail en classe et hors la classe

Le Plan Académique de Formation a été revu à l'aune des besoins que la Réforme du Lycée et le contexte sanitaire ont fait émerger, aussi nous vous invitons à consulter sur GAIA l'offre par langue ainsi que l'offre inter-langues. Pour rappel, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 septembre inclus.

GT Grand oral

Toujours dans une perspective d'accompagnement des équipes, des contenus de formation interdisciplinaire portant sur l'oral au lycée et sur l'épreuve du Grand oral sont en cours d'élaboration pour un déploiement en bassins à compter du mois de novembre.

Quelques points nouveaux

- Accueil des assistants de langue vivante : en raison de la crise sanitaire, de nombreux assistants ont été affectés tardivement au cours de l'été. Si la traditionnelle journée d'accueil est prévue le 1er octobre, ceux originaires des pays hors U.E. n'auront pas tous pu finaliser leurs démarches administratives en vue d'obtenir leur visa. Les établissements accueillant des assistants de langue vivante seront informés de la situation pour chaque cas.
- Programmes : Evolution des E3C
LE BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020 acte quelques modifications quant au format des épreuves de contrôle continu. Nous vous invitons à en prendre connaissance via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019474A.htm>

Toutes les académies étant mises à contribution pour alimenter la Banque Nationale de Sujets, nous serons amenés à faire appel à un certain nombre d'entre vous pour la conception des évaluations demandées.

- L'Inspection Générale de Langues Vivantes a publié deux notes de recommandation concernant le collège et le lycée, que vous trouverez en-dessous des rubriques concernées en suivant ce lien :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Elles apportent quelques précisions quant à l'importance de l'oral, du rythme et de la progression qu'il faudra repenser dans ce contexte de reprise bien particulier et proposent quelques aménagements des programmes de spécialité que vous pourrez prendre en compte.

Au fur et à mesure que des informations nouvelles nous parviendront, nous vous les communiquerons par le biais de nos listes de diffusion comme nous l'avons fait systématiquement au cours du printemps dernier : merci dans cette perspective de bien vouloir veiller à ce que votre boîte mail académique soit disponible (nettoyage régulier et vidange de la corbeille).

Nous vous invitons également à consulter régulièrement les pages dédiées aux langues vivantes dans l'espace pédagogique du site de l'académie, qui ont vocation à être actualisées et enrichies tout au long de l'année.
<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/langues/>

Nous restons, plus que jamais, à votre écoute et vous souhaitons une année 2020-21 riche de satisfactions personnelles et professionnelles.

Cordialement,

Les IA-IPR de langues vivantes